

# « NOUS VOULONS ENCOURAGER LA DIVERSIFICATION ET L'INNOVATION »

Suite aux élections législatives de juin dernier, une nouvelle équipe gouvernementale constituée de représentants des partis chrétien-social (CSV) et socialiste (POSL) a été mise en place. Luc Frieden, Ministre des Finances, compte contribuer activement au développement de la place financière.



Luc Frieden,  
Ministre des Finances

**LFF : Si le Luxembourg est réputé pour sa grande stabilité politique, la mise en place d'un nouveau gouvernement, surtout quand il entre en fonction dans un environnement économique aussi difficile que celui que nous vivons actuellement, est toujours une occasion pour remettre les pendules à l'heure et fixer de nouvelles priorités. Quels sont les objectifs du nouveau gouvernement concernant la place financière ?**

Luc Frieden : Le gouvernement continuera à mener une politique active de soutien au développement de la place financière qui reste l'un des principaux piliers de l'économie luxembourgeoise.

Je veillerai à maintenir un cadre juridique sophistiqué afin que les banques luxembourgeoises puissent continuer à offrir à leur clientèle internationale un service de pointe et des produits diversifiés, internationaux et de qualité. Nous constatons que la clientèle de la banque privée se compose de plus en plus de clients d'origines géographiques très variées, ce qui démontre que notre compétence en matière de conseil personnalisé et de qualité des produits est reconnue partout dans le monde.

En outre, le gouvernement suivra de près les développements législatifs dans les autres pays afin de maintenir la compétitivité du secteur financier luxembourgeois.

**LFF : La capacité du législateur à réagir rapidement à un environnement international en mutation permanente a souvent donné un avantage compétitif aux acteurs de la place financière leur permettant de développer dans des délais relativement courts des produits et services répondant aux besoins d'une clientèle internationale. Quelles sont les activités de la place que le gouvernement entend développer plus particulièrement ?**

Luc Frieden : Il m'importe tout d'abord de développer encore et surtout les deux principaux secteurs d'activité de la place que sont la gestion de patrimoine et les fonds d'investissement. Ce développement aura deux volets privilégiés : la diversification géographique de la clientèle et l'élargissement de la gamme de produits.

En outre, nous voulons encourager encore la diversification et l'innovation. Une attention particulière sera apportée aux domaines de la microfinance, des investissements socialement responsables, du financement des éco-technologies, de la finance islamique ou encore de la philanthropie comme corolaire de la banque privée.

**LFF : Avec une population de moins de 500.000 habitants, le Grand-Duché de Luxembourg a un marché indigène très limité. Comment assurer un marché suffisamment large aux acteurs de la place pour leurs produits et services ?**

Luc Frieden : La traditionnelle ouverture de notre pays sur le monde a toujours profité à l'économie de notre pays, et le gouvernement entend travailler sur la dimension européenne et internationale de notre place financière, par laquelle celle-ci se distingue d'ailleurs de nombreuses places concurrentes.

Dans les négociations européennes, nous lutterons ainsi pour éliminer progressivement tous les obstacles au bon fonctionnement du marché intérieur des services financiers.

Nous avons également comme objectif de renforcer la diversification géographique de la place, aussi bien en ce qui concerne ses acteurs professionnels que ses clients. Au-delà des marchés européens, il s'agit de faire mieux connaître la place dans d'autres régions du monde et notamment en Amérique, en Asie et dans les pays du Golfe, afin d'attirer des nouveaux investisseurs.

Dans le même objectif du renforcement de la dimension internationale, le réseau des conventions de

non-double imposition sera étendu aux pays de provenance des nouveaux investisseurs potentiels. Enfin, nous accorderons une grande importance à la promotion active de notre place financière à l'étranger.

**LFF : La crise financière actuelle a cependant ébranlé la confiance que nombre d'investisseurs ont dans les banques et dans leurs dirigeants. Dans quelle mesure les leçons tirées de cette crise ont-elles influencé le programme gouvernemental ?**

Luc Frieden : J'attache la plus grande importance à la surveillance professionnelle du secteur financier et le gouvernement contribuera activement aux développements internationaux et européens en la matière. Nous

souscrivons sans équivoque au constat du G-20 que tous les produits financiers doivent être réglementés et nous encourageons les organisations internationales à contribuer à créer un cadre bien défini pour une supervision préventive efficace afin d'éviter que certains acteurs financiers ne prennent des risques démesurés.

Dans ce souci de prévention des risques, le gouvernement luxembourgeois encouragera les mécanismes de coopération et d'échange d'informations entre les autorités de surveillance compétentes nationales et européennes. Afin d'assurer la sécurité juridique de nouveaux produits financiers, le gouvernement les accompagnera par un cadre juridique approprié. Une attention particulière sera accordée à la protection des investisseurs et déposants.

## LA BANQUE PRIVÉE EN TOUTE LÉGITIMITÉ

Le fait que le Luxembourg n'est plus considéré comme un paradis fiscal par l'OCDE a modifié le discours des banquiers de la place. Pleins d'assurance, ils se sentent très à l'aise pour offrir leurs services de gestion privée au-delà des frontières nationales.

Quand l'OCDE a décidé de mettre également le Luxembourg sur la « liste grise » des centres financiers jugés « non coopératifs » en matière fiscale, le gouvernement luxembourgeois a réagi immédiatement. En renégociant toute une série de traités de non-double imposition, qui seront dorénavant entièrement conformes au modèle de convention fiscale de l'OCDE, le Luxembourg a réussi à être le premier des pays européens incriminés par cette organisation internationale à migrer sur la « liste blanche » des juridictions qui appliquent de façon substantielle les normes fiscales internationales.

La démarche du gouvernement a été saluée par le secteur de la banque privée au Luxembourg. Christian Funke, membre du comité de direction et responsable de la gestion privée à la Deutsche Bank Luxembourg SA, parle d'une action « rapide et professionnelle », tandis que Geert De Bruyne, administrateur-délégué à la

Banque Degroof Luxembourg, est ravi que le gouvernement ait résolu le problème « en un temps record ».

Luc Rodesch, membre du comité de direction et responsable de la gestion privée à la Banque de Luxembourg, identifie deux points très importants. Tout d'abord, le fait que parmi les 12 premiers traités renégociés se trouvent ceux signés avec des pays clés comme les États-Unis, le Royaume-Uni et la France : « Cela est d'une importance capitale, vu certaines manifestations à venir comme par exemple la réunion du G-20 en septembre qui portera sur des questions financières ». Ensuite, le Luxembourg a encore une fois démontré qu'il était un partenaire fiable. En mars, le ministre du Trésor Luc Frieden s'était engagé à mettre les traités de non-double imposition luxembourgeois en conformité avec le modèle de convention fiscale de l'OCDE. Le 8 juillet, le nombre minimum de 12 traités conformes requis par l'OCDE a été atteint.